

## Commission Centrale Arbitrage

### Conventions d'arbitrage

Les conventions d'arbitrage sont définies dans l'article III.6 du règlement sportif de la FFVoile.

Certaines épreuves sont essentiellement organisées par des clubs avec des bénévoles, la mise en place d'une convention correspond à un montant non négligeable dans leur budget. Mais ces épreuves regroupent parfois un nombre de bateau conséquent.

Le nombre d'épreuves à direction de course au large augmentent de manière importante depuis quelques années impactant la charge de travail et le budget de la CCA : relecture documents de course, gestion des arbitres désignés et accompagnement pendant l'épreuve.

De plus, la CCA doit maintenir une formation assez spécifique Course au Large auprès des arbitres avec par exemple les contrôleurs Equipement course au large.

Un renforcement de cet accompagnement sera proposé aux organisateurs.

Le fonctionnement actuel des conventions répartit les épreuves en 3 catégories :

- A : pour les plus importantes : Route du Rhum, Vendée globe, ...
- B : pour les moyennes : Solo Maître Coq, Normandy Channel Race, ...
- C : pour les plus petites, organisées notamment par des clubs : Solo Concarneau, Voiles de St-Barth, ...

Le tarif des conventions n'avait pas augmenté depuis 2015. L'augmentation des tarifs liés à ces conventions d'arbitrage porte sur le forfait préparation/suivi et les indemnités facturées aux organisateurs et a été voté au BE du 20 janvier 2023.

	Groupe A	Groupe B	Groupe C
Forfait préparation/suivi	3500 €	1500 €	/
IJA* facturées aux organisateurs pour PCC, PJ, PJA, CU	140 €	115 €	85 €
IJA* versées aux arbitres (net hors charges)	100 €	90 €	60 €
IJA* facturées pour CECL, CC, CT, JA, UMP	120 €	100 €	85 €
IJA* versées aux arbitres (net hors charges)	80 €	75 €	60 €

\* IJA : Indemnités journalières d'arbitrage

Une mise à jour de la convention type visé par le service juridique a été votée au BE du 20 janvier 2023.

La liste des épreuves à convention d'arbitrage est soumise au BE chaque année pour validation.